

# Naturellement Cholet



Premières séances - nov 2021

**Naturellement Cholet** remercie l'ensemble des électeurs qui se sont rendus aux urnes lors des récentes élections. Le taux d'abstention de presque 70% nous préoccupe. Au cours de ce mandat nous souhaitons aller à la rencontre des Choletais et être une opposition lucide et constructive.

### **Quand la loi est enfin appliquée les indemnités des élus baissent**

Nous nous réjouissons de la baisse de près de 100 000€ par an des indemnités des élus depuis le 11 oct. La question légitime que tout Choletais peut se poser est quand seront remboursés les trop-perçus depuis juillet 2020 voire depuis 2008?

### **Protection fonctionnelle du Maire**

Nous déplorons le recours systématique à la protection fonctionnelle. Monsieur le maire devrait assumer seul ses écarts de langage et leurs conséquences en frais de justice. Quel est le coût total des frais de justice de M. le Maire depuis 1995?

# Naturellement Cholet



## Santé sacrifiée - Déc 2021

Il y a quelques semaines, nous avons appris avec stupéfaction la fermeture dès novembre 2021 d'une unité d'hospitalisation en psychiatrie de 18 lits. Elle accueillait des patients en grande souffrance psychique. 22 lits supplémentaires seront également fermés en janvier 2022.

Depuis de longues années les conditions de travail se dégradent au sein de ces services. Les médecins, fatigués ont préféré quitté l'hôpital de Cholet.

L'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire qui dépend directement du Ministère de la santé est responsable de cette situation. M. Véran, comme ses prédécesseurs, poursuit la casse du système de santé. Dans un courrier, nous avons demandé au Directeur de l'ARS d'agir pour que Cholet et son bassin de vie retrouvent au plus vite un service de santé mentale de proximité de qualité.

Nous sommes au côté des soignants et de la population et tentons de faire entendre la voix des Choletais. Il est urgent que le Ministre et l'A.R.S. l'entendent.

# Naturellement Cholet



Tous nos vœux - Jan 2022

Nous vous souhaitons des jours heureux. (janvier 2022)

**Santé et cadre de vie.** Favoriser une nourriture saine, une activité sportive régulière. Lutter sans relâche contre toutes les formes d'addiction. Avoir un cadre de vie agréable et accéder facilement à la nature.

**Famille.** Permettre à chacune et à chacun, du plus jeune au plus âgé, de trouver au sein de sa famille et des structures municipales qui soutiennent les familles, l'opportunité de vivre heureux entouré des siens.

**Liberté et citoyenneté.** Être informé et pouvoir participer pleinement aux choix concernant sa propre vie et la vie locale.

**Égalité et dignité.** Être bien logé et ne souffrir d'aucune forme de précarité qui rend la vie difficile. Éradiquer la pauvreté.

**Fraternité et amitié.** Les liens qui nous unissent aux autres, au sein des associations, du voisinage, des centres sociaux ... font que notre vie est plus chaleureuse, plus humaine. Luttons contre l'isolement. Le vivre-ensemble se construit au quotidien, à l'échelle de la ville.

# Naturellement Cholet



Prévoir ou subir - Fév 2022

Pour sauvegarder **les terres et la biodiversité**, il aurait fallu

- limiter les surfaces des terrains vendus aux entreprises depuis l'année 2000
- privilégier des types d'entreprises consommant moins de surface foncière

Pour bénéficier d'**une main d'œuvre qualifiée**, il aurait fallu

- soutenir davantage la formation professionnelle et l'enseignement supérieur

Pour préserver **l'activité du centre-ville et des quartiers**, il aurait fallu

- limiter l'implantation des commerces de taille moyenne en périphérie
- revitaliser plus tôt le centre-ville et les quartiers (nord gare)

Pour améliorer **la santé**, il aurait fallu

- lutter contre les addictions (tabac, alcool, stupéfiants...)
- privilégier une alimentation saine
- faciliter l'activité physique

Pour ne pas subir les augmentations du prix de **l'énergie**, il aurait fallu

- isoler les bâtiments et les logements construits avant 2000
- reconstruire la ville sur la ville et limiter la distance domicile/travail
- développer les transports doux et en commun

Franck Loiseau, Muriel Courtay, Jean-Michel Debarre pour Naturellement Cholet

# Naturellement Cholet



## Le devoir de transparence des élus - mars 2022

Une garde à vue permet la recherche de la vérité. Pour placer quelqu'un en garde à vue il faut soupçonner cette personne d'avoir commis ou a tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement et l'empêcher ainsi de faire pression sur les témoins et de se concerter avec d'autres personnes qui pourraient être ses complices.

Méprisée par le Maire, la Chambre Régionale des Comptes a au fil des ans démontré l'absence de transparence dans la gestion de Cholet. Citons ses rapports :

« les informations peu détaillées » présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, « le contrôle quasi inexistant » des comptes de Cholet Evènements fait par la ville, le « peu de lisibilité » des écritures comptables pour les Arcades Rougé et la ZAC du Val de Moine.

Aucun besoin de garde à vue quand la gestion d'une ville est transparente! Nous renouvelons ici notre volonté d'agir en toute transparence et honnêteté envers les Choletais.

# Naturellement Cholet



Fermer une école n'est jamais une bonne idée - Avril 2022

Aujourd'hui les 35 élèves de l'école de la Moine bénéficient de bonnes conditions d'enseignement. Dans ce genre de 'petite école', **le projet et les pratiques pédagogiques** permettent de faire la part belle à l'inclusion de tous les élèves, de les laisser progresser à leur rythme, de créer des liens étroits entre les enseignants, les ATSEM, les élèves, les parents d'élèves. C'est tout cela qu'il faudrait sacrifier ? Au nom de quoi ?

Cette **qualité d'enseignement** doit continuer d'être offerte au sein de l'enseignement public. Au lieu de fermer cette école, il vaudrait mieux sensibiliser les familles les plus vulnérables et les plus éloignées de l'école aux **bénéfices de la scolarisation précoce** et les encourager à inscrire leurs enfants dans cette école.

Fermer l'école de la Moine irait à **contre courant de la revitalisation du centre-ville**. La majorité a tardivement pris conscience de l'ampleur de la dépopulation du centre-ville.

Alors que l'un des principaux objectifs de l'opération **Cœur de Ville** est de redensifier la population du centre ville, alors que des subventions sont accordées pour aider les primo-accédants dans leurs projets d'acquisition-amélioration d'un logement en centre ancien, on priverait le centre-ville d'une école publique ! L'incohérence est totale.

Après avoir laissé la rue St Pierre devenir un **désert commercial**, ce quartier devrait-il devenir un **désert scolaire** ?

# Naturellement Cholet



## Lutter contre toutes les formes de violence - Mai 2022

Dans le cadre privé ou public, les agressions physiques ne doivent jamais être ignorées ou minimisées.

Les cambriolages sont traumatisants. Notre intimité et notre sécurité sont subitement menacées par une agression extérieure. Les trafics, très visibles, concentrent souvent l'attention. Lutter contre toutes les addictions, légales et illégales, reste une priorité.

Avoir des policiers plus nombreux et mieux formés est indispensable. Le renfort récent de 4 policiers supplémentaires à Cholet est insuffisant. Nous payons aujourd'hui le démantèlement de la police de proximité d'hier.

Nombreuses et dévastatrices les violences privées restent peu visibles, comme les abus sexuels intrafamiliaux. Mieux conjuguer prévention, signalement, accompagnement des victimes, répression et suivi des agresseurs est une nécessité.

Les élus doivent eux aussi être exemplaires. Avoir recours aux injures et être condamné pour cela, c'est exacerber la violence au sein de notre société.

# Naturellement Cholet



## Aménagement des espaces publics - Juin 2022

Il s'avère parfois nécessaire d'aménager ou de réaménager un espace public comme une place, un trottoir ou une friche.

Si les administrés comprennent parfaitement qu'il y a des normes à respecter dans tout projet, les Choletais peuvent être surpris quand les plans d'aménagement arrivent ficelés de la mairie sans qu'ils aient un avis ou des propositions à formuler en tant qu'usagers. Ne sont-ils pas les premiers concernés ?

La loi rappelle que « le droit des habitants d'une commune à être informés des affaires de celle-ci et à être **consultés** sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale ».

Si la consultation des habitants ne vaut pas décision, la mise en œuvre de la démocratie locale permet d'associer les citoyens à la réflexion en amont d'un aménagement et d'aboutir pleinement à un projet consensuel le plus adapté à la vie quotidienne



# Naturellement Cholet

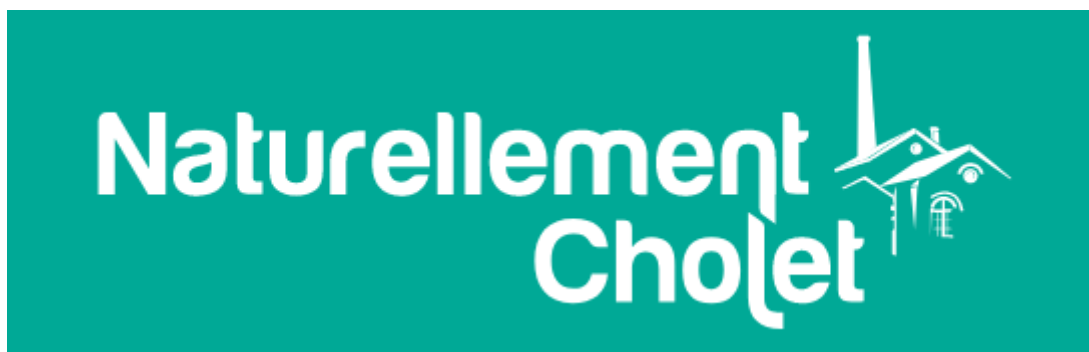


Proposition: un Projet Alimentaire Territorial      Sept 2022

Nous proposons de construire un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle de l'Agglomération du Choletais ou de nous associer à un PAT déjà existant. De nombreux territoires (Mauges Communauté, Pays de Mortagne, Layon Aubance, Angers , Saumur...) ont déjà leurs PAT. Les PAT ont pour objectifs prioritaires de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans la restauration collective.

Les PAT contribuent au maintien de l'emploi et au développement de l'économie locale: producteurs, transformateurs, artisans et commerçants de proximité, distributeurs...

Ils permettent de mieux préserver la biodiversité et la qualité de l'eau, de rapprocher les producteurs des consommateurs, de lutter contre le gaspillage alimentaire. **Ils facilitent l'accès à toutes et tous à une alimentation de qualité et soulignent le lien entre alimentation et santé.**



## Centre de soins non programmés - oct 2022

La pénurie de médecins et de personnels de santé est grande en France. Cholet ne fait pas exception. Cet état de fait est le résultat d'une politique de restriction dogmatique de l'offre de soins qui dure depuis des décennies. Quelles que soient les majorités au pouvoir, y compris celles soutenues par M. Bourdouleix quand il était encore député, cette politique délétère a été maintenue. Dans ces conditions il n'y a pas de solution idéale.

Créer un centre de soins non programmés à l'hôpital de Cholet n'est donc pas la panacée. Mais cela permet à la fois de soulager les urgences de l'hôpital qui doivent répondre aux cas les plus graves et d'assurer une prise en charge plus rapide et adaptée pour les pathologies les moins lourdes.

Au lieu de les critiquer il faut saluer les initiatives des personnels de santé. Chaque jour, dans des conditions difficiles, ils font preuve d'un grand professionnalisme et consacrent toute leur énergie à répondre aux besoins des habitants du Choletais.

# Naturellement Cholet



Fresques du climat et Atelier 2 tonnes - nov 2022

Proposition: former l'ensemble des élus et des agents de la ville et de l'agglomération aux causes et conséquences du dérèglement climatique et aux moyens d'y remédier individuellement et collectivement

« Ce n'est pas une question d'idéologie, cela devient de plus en plus, une question de survie. » Ces paroles récentes d'Elisabeth Borne, 1ère ministre, montrent à la fois la prise de conscience qui est en train de s'opérer et l'urgence à comprendre et à agir individuellement et collectivement.

Des outils accessibles à tous existent : nous n'en citerons que deux parmi d'autres : **la fresque du climat** et **l'atelier 2 tonnes**.

La fresque du climat est un atelier basé sur les rapports du GIEC et qui permet de comprendre rapidement les enjeux climatiques, ses causes et ses conséquences.

L'atelier 2 tonnes propose d'explorer les décisions individuelles et collectives que nous devons prendre pour réduire à 2 tonnes l'émission de CO2 par personne et par an d'ici 2050. Nous sommes actuellement à 9,5 tonnes.

# Naturellement Cholet



Nous vous souhaitons tout le bonheur du monde... - Jan 2023

Nous souhaitons que Cholet réponde à vos attentes

**Santé** : mettre en place une véritable politique de prévention: lutter contre toutes les addictions, promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière. Permettre à tous d'accéder plus facilement aux professionnels de santé.

**Cadre de vie** : habiter dans un logement bien isolé et agréable à vivre au sein d'un quartier et d'une ville paisibles, à proximité des services et de la nature.

**Formation**: offrir à tous les enfants les meilleures conditions dans les écoles, accompagner les (jeunes) adultes vers les formations personnelles et professionnelles qu'ils souhaitent.

**Travail**: vivre dignement de son travail, s'épanouir, redonner du sens à et valoriser certains emplois.

**Vivre-ensemble** : favoriser les solidarités au sein des quartiers, des centres sociaux, des associations, des clubs sportifs et des lieux de vie.

A tout âge, nous vous souhaitons de vivre heureux ensemble à Cholet.

# Naturellement Cholet



Territoire de santé de demain - fév 2023

Un 'territoire de santé de demain' a été mis en place à Strasbourg. Il s'agit de mieux évaluer les besoins de la population pour mieux y répondre et d'améliorer l'état global de santé des habitants.

Des actions concrètes sont menées dans différents domaines

- **La prévention:** Renforcer la lutte contre toutes les addictions ( tabac, alcool, autres ...), la pratique régulière d'une activité physique adaptée, le "mieux manger et la lutte contre le surpoids et l'obésité, améliorer la qualité de l'air et les conditions de travail, lutter contre l'isolement, la pauvreté et le mal-logement.
- **Un meilleur suivi des patients atteints de pathologies chroniques,** en particulier le diabète et l'insuffisance cardiaque, grâce à des infirmières formées pour faire le lien entre le patient et les spécialistes.
- **Aller vers une réelle égalité d'accès professionnels de santé:** en plus des dispositifs déjà existants, faciliter la transmission des cabinets de santé existants et développer les téléconsultations

# Naturellement Cholet



Rénover, réhabiliter, construire, densifier et lutter contre la hausse des prix

- Mars 2023

**Le logement n'est pas un bien comme les autres.** Il détermine le bien être, l'accès au travail, à l'éducation, à la santé, aux équipements et commerces et aux services publics.

Ces dernières années **le prix du logement a fortement augmenté à Cholet.** Pour les maisons +8 % entre 2020-21 et +4 % en moyenne annuelle entre 2014-21. Pour les appartements +20 % entre 2020-21 et + 7 % en moyenne entre 2014-21.

De plus en 2021, **seuls 25 % des demandes de logements sociaux ont été satisfaites.**

**Cholet s'engage trop tardivement et trop timidement** pour faciliter les rénovations, les réhabilitations, les constructions et la densification des logements. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) lancée pour 5 ans en 2021 est positive mais ne concerne que le cœur de ville.

**Cholet n'est pas suffisamment prête** pour loger de nouveaux employés (Thalès par ex) et pour accueillir les foyers qui désirent de nouveau habiter les villes moyennes et se rapprocher de leur lieu de travail.

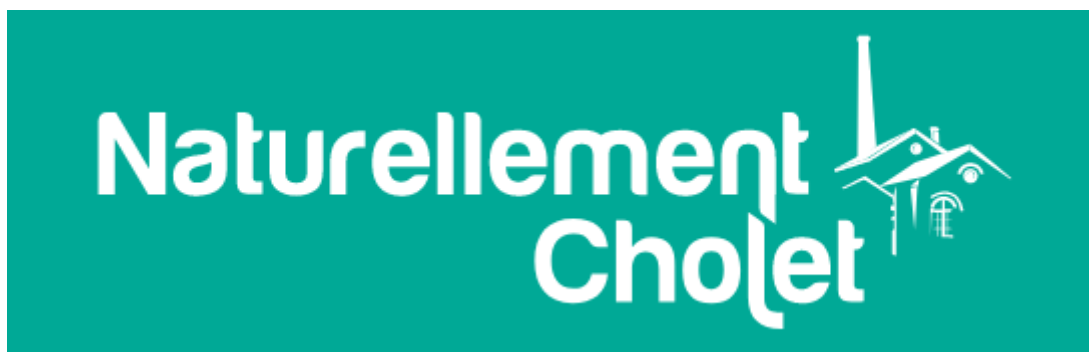
# Naturellement Cholet



De l'éthique en politique. Avril 2023

Nous nous engageons à

- administrer la ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais en respectant la loi et dans l'intérêt de toutes et tous
- attribuer des indemnités à tous les élus, y compris ceux de l'opposition qui représentent aussi les Choletais et jouent un rôle essentiel dans la démocratie locale
- respecter tous les partenaires de la Ville (état, région, département, agglomérations voisines, associations, clubs, médias ...) et les personnes, ne pas les insulter, ne pas les calomnier
- donner une image positive de notre ville à l'extérieur
- travailler dans la plus grande transparence: associer les Choletais aux projets d'aménagement, aux choix financiers, économiques, sociaux et écologiques
- garantir toutes les sécurités du quotidien: dans la rue, sur la route, dans son corps comme dans son assiette, dans son travail, son logement, il est essentiel de bien vivre, loin des violences, des nuisances et de la précarité



## Pour une gestion publique et transparente de l'assainissement - Juin 2023

Les investissements engagés pour améliorer la qualité des stations d'épuration et des réseaux dans les années à venir sont pertinents. Il en va de la qualité de l'eau. Ces travaux doivent être effectués.

Toutefois nous souhaitons que l'agglomération fasse le choix de la gestion publique de l'assainissement. Récemment la décision de déléguer l'assainissement à une entreprise privée a été votée. Nous y étions opposés. Selon nous les élus doivent être directement responsables envers les usagers. De plus seule une gestion publique permettrait **une réelle transparence financière**. Le contrôle financier des entreprises qui gèrent l'approvisionnement en eau et l'assainissement est aujourd'hui très insuffisant.

Cette décision aura de lourdes conséquences sur les prix. L'entreprise privée devra rémunérer ses actionnaires. Nous considérons que **les Choletais ne paieront pas l'eau** (approvisionnement et assainissement) **au juste prix**.

<https://www.naturellementcholet.fr/>



# Naturellement Cholet



**Santé, agir d'urgence** - Sept 2023

Comme nous l'avons annoncé début juin, le travail constructif mené par les professionnels de santé du Choletais et l'Agence Régionale de Santé a permis de classer notre territoire de santé en « Zone d'Action Complémentaire 2 ».

La santé relève tout d'abord de la politique nationale. Toutefois, devant la dégradation inexorable de la situation dans les territoires, de nombreux maires ont pris des initiatives. L'absence d'anticipation et les coups d'éclats du maire n'ont pas permis de construire une politique de santé locale satisfaisante au service de la population.

Aujourd'hui la situation est alarmante. L'existence de cabinets et Maisons de Santé est menacée dans les semaines et mois à venir.

Le classement de notre territoire de santé en Zone d'Action Intermédiaire 2 » permet d'agir plus-largement.

Suite à nos rencontres avec divers professionnels de santé du Choletais nous avons fait, fin juin, 10 propositions à mettre en œuvre le plus rapidement possible et que vous retrouverez sur notre site.

# Naturellement Cholet



Urbanisme : méthode de travail à revoir - oct 2023

Le permis de construire pour 100 nouveaux logements sur la friche de l'école du Planty a été accordé en juillet.

Les riverains ont depuis entamé des recours. Ils n'ont été ni associés à une véritable concertation pendant l'élaboration du projet ni entendus une fois le projet présenté. Leurs inquiétudes légitimes concernant les vis à vis, la circulation, le stationnement, les espaces verts ont été ignorées.

Le manque de logements et la préservation des terres agricoles et des espaces naturels conduisent à densifier la ville. Nous y sommes favorables. Mais cela ne peut se faire qu'avec les habitants, en concertation et bon sens. Ces aménagements doivent améliorer la qualité de vie de tous.

Ce projet est mené avec beaucoup d'impréparation. La majorité n'a pas la volonté de travailler avec les habitants, leur expertise d'usage est ignorée. De nombreux Choletais d'autres quartiers nous alertent.



Cholet Agglomération: 500 000 € jetés par les fenêtres - nov 2023

Le changement de nom Agglomération du Choletais en Cholet agglomération va coûter plus de 500 000 € aux habitants de l'agglomération.

Malgré nos questions nous n'avons pas pu obtenir les détails financiers de cette opération. Les explications sont restées vagues. La campagne d'auto-promotion qui a recouvert de nombreux espaces publicitaires au sein même de l'agglomération est une gabegie inutile. Les coûts auraient pu être largement minimisés.

Le changement de nom est en lui même discutable. Le Choletais recouvre un territoire plus vaste que la ville-centre et sa richesse tient à sa diversité.

Cette campagne révèle un auto-centrisme néfaste. Auto-centrisme qui souvent se manifeste dans l'incapacité du Maire de Cholet et de sa majorité à coopérer sereinement avec les territoires voisins et les différents échelons de l'État.

Afficher les nouveaux nom et logo sur les différents documents officiels et supports de communication aurait été amplement suffisant.

# Naturellement Cholet

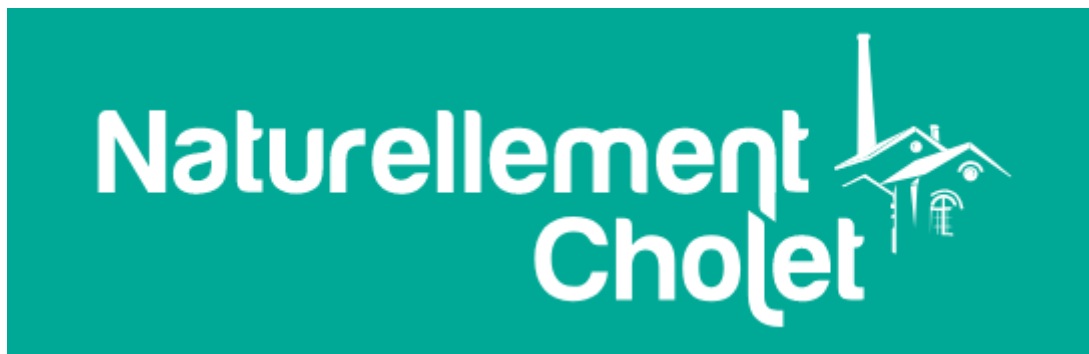


Réduire nos déchets et nos factures - Décembre 2023

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets concernera les particuliers. **Cholet Agglomération n'est pas prête !** Des solutions concrètes pour trier les biodéchets auraient déjà du être mises en place depuis de nombreuses années. Combien de tonnes de biodéchets et de kms parcourus par les camions-bennes auraient pu être évités ces 15 dernières années ? Quel a été le coût pour les contribuables choletais ?

Cholet Agglomération a enfin décidé de mener une étude portant sur les sources de biodéchets et les diverses façons de les traiter. Cela va dans la bon sens mais l'Agglomération agit très tardivement et parce qu'elle y est contrainte par la loi.

**A Cholet, nous demandons que la collecte des poubelles marron ait lieu seulement toutes les deux semaines.** Des aménagements et des changements d'habitudes seront nécessaires mais cela permettrait de minimiser la forte augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



Paix - Justice - Vie - Jan 2024

A l'aube de l'année 2024 la paix reste à construire. La guerre fait rage en Ukraine, cette 'terre de sang' où les pires totalitarismes ont fait des millions de morts au XXème siècle. Au Proche-Orient et en Europe des leaders nationalistes attisent la peur et la haine de l'autre. Ils vont jusqu'à nier le droit de vivre à tout être humain.

En France les inégalités ne cessent de croître. Les richesses sont captées par quelques-uns. Plus de milliardaires d'un côté, 9.1 millions de pauvres de l'autre. Avoir un travail ne suffit plus toujours pour échapper à la précarité. Les services publics, sources d'égalité, sont sciemment affaiblis.

La vie est fragile. En un siècle nous avons déstabilisé le climat garant de la vie humaine sur terre. Nous avons fragilisé la biodiversité dont nous faisons partie. Nous savons que notre mode de développement n'est pas durable mais nous tardons encore à changer de cap.

En 2024, à Cholet, en France, en Europe nous aurons besoin de plus de courage pour agir pour la paix, la justice, la vie.

# Naturellement Cholet



Repenser la ville - fév 2024

L'étalement urbain des dernières décennies n' est plus tenable. Les terres doivent être préservées et réservées à l' agriculture et à l'alimentation. Les villes sont mal préparées au changement climatique. Elles n' offrent plus assez de confort, de proximité, de logements.

En 2023 Cholet a été classée en zone tendue pour le logement. Cette tension que l'on voyait poindre depuis des années n'a pas été suffisamment anticipée. Nous devons collectivement revoir nos manières de faire la ville pour mieux vivre les canicules, économiser l'énergie et réduire les factures, pour offrir des logements mieux conçus à prix abordable, pour retrouver la joie d'aller et venir à pied, en vélo, en sécurité; pour faire ses courses dans un centre-ville dynamique, pour que chaque quartier dispose de services de proximité. Repenser la ville avec et pour les habitants c'est proposer, discuter, amender les projets pour une démocratie locale active et apaisée.

Nous présentons 26 propositions dans notre magazine n° 3.

# Naturellement Cholet



Pour une agriculture respectueuse de l'Homme et du vivant - mars 2024

Les agriculteurs ont manifesté leur colère et leur désarroi. Beaucoup sont prisonniers d'un système qui ne leur permet pas de vivre dignement de leur travail. Il faut

- un partage plus juste de la richesse créée entre les agriculteurs et l'agro-business, les grandes surfaces
- mettre fin aux accords de libre-échange qui génèrent une concurrence sociale et environnementale mortifère et fragilisent la sécurité alimentaire de nombreux pays
- une meilleure répartition des subventions en faveur d'une agriculture plus riche en emplois et plus respectueuse de l'environnement et de la santé

Localement nous voulons

- construire un Projet Alimentaire Territorial ambitieux et relocaliser la chaîne production-transformation-distribution-consommation
- cesser d'implanter de nouveaux supermarchés ou commerces alimentaires low-cost qui imposent des prix trop bas aux agriculteurs
- approvisionner la restauration collective en produits locaux de qualité
- lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire

# Naturellement Cholet



## Rappel des faits    Avril 2024

03/07/20 La majorité s'octroie des indemnités que nous estimons illégales.

11/10/21 Après une nouvelle élection, la majorité vote des indemnités légales pour un total annuel inférieur d'environ 100 000 € à celui voté en 2020.

16/11/22 Le Tribunal Administratif de Nantes annule la délibération du 03/07/20 et exige que la plupart des élus remboursent l'entièreté de leurs indemnités. La Ville de Cholet fait appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel.

05/12/22 La majorité vote une délibération fixant de manière rétroactive les indemnités du 04/07/20 au 11/10/21.

18/10/23 Le TA de Nantes annule cette « délibération corrective » illégale.

16/02/24 La CAA de Nantes confirme l'annulation de la délibération du 03/07/20 et le remboursement des indemnités des élus à l'exception du Maire et Maire délégué dont les indemnités sont de droit.

Porter l'affaire devant le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative, permettra peut-être aux élus de la majorité de ne pas être définitivement condamnés avant la fin du mandat.





## Etre force de proposition

Mai 2024

- Il y a 20 ans nous proposons la mise en place du tri des déchets fermentescibles. Ce tri devrait enfin se mettre en place cette année.
  - En 2008 nous proposons de 'construire la ville sur la ville' pour lutter contre l'étalement urbain et préserver la biodiversité. La majorité tente aujourd'hui encore de retarder les mesures nécessaires pour respecter les objectifs de 2030 et 2050.
  - Nous voulions un développement équilibré entre les petits et moyens commerces de centre-ville et des quartiers et les grandes surfaces en périphérie. Le projet 'Cœur de ville' tarde encore à se réaliser.
  - Dès 2014, nous proposons la création d'un Centre de santé Municipal. Espérons qu'il verra bientôt le jour et que des médecins et personnels de santé salariés y exerceront prochainement. Enrichir le Plan Local de Santé pour agir sur l'ensemble des déterminants de santé est indispensable. Devrons-nous attendre 10 ou 20 ans ?
- Nous continuerons sans relâche à être force de proposition.

# Naturellement Cholet



Richardières: les locataires paient les frais      Juin 2024

Les locataires des Richardières ont récemment vu leur facture d'énergie exploser. La très forte augmentation du prix de l'énergie de 2023 a été le déclencheur d'un piège tendu depuis des années: l'absence de rénovation thermique des bâtiments, un système de chauffage vieillissant. A nos yeux, les locataires des Richardières sont avant tout les victimes d'un manque d'anticipation depuis des années. Au sein de l'Union Syndicale de Copropriété, Sèvre Loire Habitat (présidé par un élu), aurait dû jouer un rôle moteur pour que les travaux de rénovation globale soient menés à temps; avant que le piège se referme sur les locataires. Accélérer la rénovation des logements H.L.M. est une des propositions de notre dernier magazine consacré à l'aménagement de la ville et au logement. Il est en ligne sur notre site internet. Cholet Agglomération et l'État doivent apporter les soutiens financiers nécessaires aux offices H.L.M. pour qu'ils mènent les travaux de rénovation thermique sans tarder.



## Un panier bio pour les femmes enceintes

Juillet 2024

Toutes les femmes enceintes recevront un panier bio gratuit chaque semaine pendant leur grossesse et la période d'allaitement. Les produits locaux seront privilégiés. Elles pourront également suivre un atelier 'repenser mon assiette' qui sera l'occasion de rappeler les recommandations du Programme National Nutrition et Santé : réduire les consommations de viande et de sucre excessives, manger bio local et de saison, favoriser les protéines végétales et les légumes secs, réduire les aliments ultra-transformés, avoir une activité physique régulière... Cet atelier permettra aussi de sensibiliser les femmes et leur famille au danger que représentent les perturbateurs endocriniens dans leur environnement quotidien. Ce dispositif pourra être poursuivi pour les familles en situation de précarité qui éprouvent parfois de grandes difficultés à donner une alimentation équilibrée à leurs enfants en bas âge.

Ce dispositif nommé Ordonnance verte existe déjà à Strasbourg.

# Naturellement Cholet



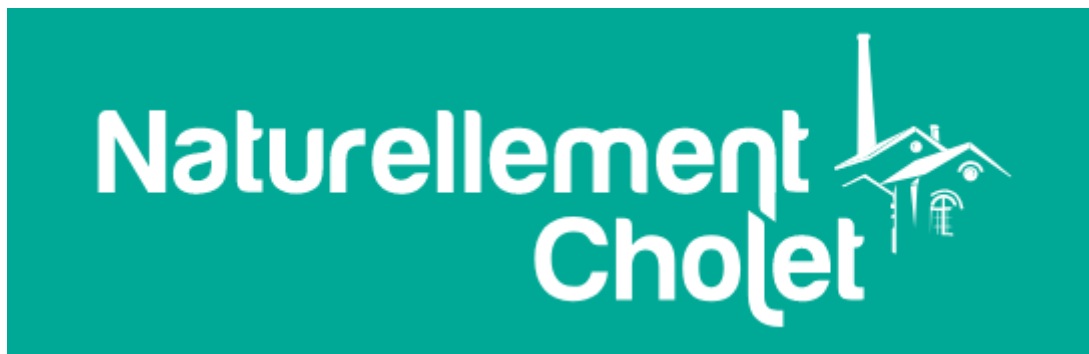
Septembre 2024

Le Maire a été sévèrement battu aux élections législatives de juillet. **La dérive de M. Bourdoleix vers l'extrême droite n'est pas nouvelle.** Ces dernières décennies il a régulièrement remis en cause les décisions de justice, l'action de l'État, de la presse, des associations.

Cette dérive extrémiste n'a été possible que grâce au soutien actif de ses majorités en particulier ses adjoints et ex-adjoints. Après avoir été longtemps complices de cette politique, ils et elles font aujourd'hui le constat d'un territoire abîmé.

Depuis longtemps nous dénonçons le manque de transparence, les décisions prises sans concertation, les mauvais choix et le retard pris par le ville et l'agglomération dans certains domaines : déséquilibre du commerce entre la périphérie, la ville et ses quartiers, le dossier de la santé que le Maire a lui même décrit comme 'somnolent', la crise du logement, un manque d'aides à la rénovation, un schéma deux roues tardif et insuffisant...

Il est temps de changer de politique sur le fond et sur la forme.



## Pourquoi mettre en place la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Octobre 2024

La THLV consiste à assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les **résidences secondaires** et autres **locaux meublés non affectés à l'habitation principale**. Cette taxe ne concerne pas les foyers modestes qui ne sont pas généralement propriétaires de maisons secondaires.

Mettre en place la THLV assurerait de **nouvelles ressources fiscales** de façon mesurée et inciterait les propriétaires à **remettre sur le marché de la location ou de la vente des biens immobiliers qui en étaient sortis**.

Les collectivités qui mettent en place la THLV (Angers et Saumur l'ont déjà fait) peuvent, en amont demander aux services fiscaux de leur notifier la liste des logements vacants sur leur territoire. Il existe des cas d'exonération prévus par le code des impôts et un outil d'aide mis en place par l'État :

<https://zerologementvacant.beta.gouv.fr/>

Les conseils municipal ou d'agglomération doivent voter cette décision avant le 1er octobre de chaque année pour qu'elle s'applique à compter de l'année suivante.